

# Communiqué de presse



Arras, le 27 mars 2020

## Covid-19 : Le gouvernement est pleinement mobilisé contre les violences conjugales et intrafamiliales

Le gouvernement est pleinement mobilisé dans la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales durant la période de confinement indispensable pour endiguer la pandémie de Covid-19. La promiscuité accrue des cellules familiales est susceptible d'attiser certaines tensions et constitue un terreau favorable aux violences conjugales.

Dans un souci de protection et de soutien des femmes victimes de violences, les dispositifs nationaux sont maintenus :

- **pour tout cas de danger grave et immédiat**, avec nécessité d'une intervention sur place, il convient de contacter les services de première urgence : le 17 est évidemment à la disposition des victimes et doit impérativement être le moyen de contact utilisé en cas d'urgence. Il permet une action rapide de la police ou de la gendarmerie et que tout soit mis en place pour protéger la ou les victimes. Les services de police ou de gendarmerie (17 ou 112), les pompiers (18 ou 112) ou le Samu (15) restent mobilisés pour les situations d'urgence.
- **la plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes [arretonslesviolences.gouv.fr](http://arretonslesviolences.gouv.fr)**, mise en place par le ministère de l'Intérieur pour signaler des violences et pouvoir bénéficier d'assistance et de conseils est pleinement opérationnelle. Elle reste active 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et permet de dialoguer avec des forces de l'ordre formées aux violences sexistes et sexuelles de manière anonyme et sécurisée. Chacun peut diriger les victimes de violences conjugales vers cette plateforme, plus adaptée à la période.
- **le 3919**, numéro d'écoute national, reste opérationnel et s'adapte à une écoute à distance. La ligne est ouverte du lundi au samedi de 9h à 19h.
- **En cas d'urgence, il est toujours possible de se rendre à la gendarmerie ou au commissariat, ou à défaut de se signaler auprès d'un pharmacien qui sera alors chargé d'appeler les forces de l'ordre qui se déplaceront.**

Dans le Pas-de-Calais, la mobilisation connue au cours du Grenelle départemental de lutte contre les violences conjugales se poursuit. Les services s'adaptent aux règles de confinement pour maintenir un accompagnement et une prise en charge des victimes :

- **les permanences juridiques** tenues par les Centres d'Information des Droits des Femmes et des Familles **et les permanences juridiques et psychologiques** tenues par France Victimes 62 fonctionnent en télétravail ;



# Communiqué de presse



- **l'écoute téléphonique** développée par SOLFA est active. Un accueil physique est également possible en cas de besoin ;

- **les 6 accueils de jour** pour femmes victimes de violences conjugales sont opérationnels soit par téléphone soit en présentiel avec des horaires adaptés ;

- **les centres d'hébergement d'urgence** poursuivent leur accueil et la mise à l'abri des victimes avec 107 places dédiées ;

- **les dispositifs d'éviction des auteurs de violences conjugales** sont opérationnels et disposent de 11 places disponibles sur les 32 existantes, afin d'éloigner le conjoint violent du domicile ;

Enfin, une vigilance est également portée sur l'accessibilité à la pilule contraceptive et à l'IVG. Sur décision ministérielle, la pilule contraceptive est accessible aux femmes qui le souhaitent directement en pharmacie, sans passer par un médecin et grâce à une ancienne ordonnance. La contraception d'urgence est elle aussi disponible sans ordonnance en pharmacie.

Les médecins en ville et les sages-femmes sont autorisés à conseiller les femmes et leur partenaire en matière de contraception. Ces mêmes professionnels, lorsqu'ils sont liés à un établissement de santé, sont habilités à réaliser des IVG médicamenteuses. Les Interruptions Volontaires de Grossesse sont considérées par le Ministère des Solidarités et de la Santé comme des interventions urgentes.

Sur le Pas-de-Calais, le Planning Familial, habilité Établissement d'information de consultation et de conseil familial, maintient ses permanences téléphoniques pour conseiller et orienter les femmes qui souhaiteraient avoir accès à la contraception ou avoir recours à une IVG.

## ***Les numéros utiles :***

### ➤ **Permanences juridiques :**

- Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles de Boulogne :  
Du lundi au vendredi de 10h00 - 12h00 et 14h00-16h00 au 06 59 23 99 79
- Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles de Béthune :  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 au 06 86 01 47 70
- Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles d'Arras  
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00



# Communiqué de presse



## ➤ Permanences juridiques et psychologiques :

### **France Victimes 62 :**

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13H à 17h30 au 03.21.71.62.00), par mail contact@francevictimes62.fr ou via le formulaire de contact existant sur le site internet ([www.france-victimes62.fr](http://www.france-victimes62.fr))

## ➤ Ecoute spécialisée et orientation :

**SOLFA** : 03 21 70 82 75 ou 07 83 82 29 05

## ➤ Accueils de jour spécialisés pour femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants :

Arras : Le coin familial, 03 21 07 11 72

Lens: Accueil Neuf de Coeur, 07 83 38 10 57

Berck : Diane : 07 61 18 06 98

Béthune : La vie active : 03 21 62 78 04

Boulogne-sur-Mer : A tire d'ailes : 07 61 73 64 14

Calais : La Parenthèse : 06 68 63 19 91

## ➤ Hébergement des FVV :

Tous les dispositifs fonctionnent et sont joignables par le 115

## ➤ Contraception et informations sur l'IVG :

### **Planning Familial :**

Lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 au 03.21.28.43.25

